



sur les biens immobiliers

Volume 9, N° 2

Automne 2001

Merci au Ministère de la Défense nationale pour leur appui généreux et leur commandite du présent numéro

UN POINT DE VUE PRATIQUE SUR LES PROBLÈMES DE MOISSURE INTÉRIEURE

Shawn Gill, CNRC

Dans ce numéro...

Éditorial – collaboration spéciale	3
Adapter le milieu de travail d'aujourd'hui à l'employé de demain	3
Installations de la réserve de Windsor – solution originale	4
Programme d'optimisation de station d'épuration des eaux d'égout	5
Nouvelles sur la formation	5
Concept du manège militaire Seaforth	6
Contrat du MDN pour l'achat d'électricité en Alberta	8

Dans le numéro précédent (hiver 2001), l'article sur la moisissure intérieure traitait de la prévalence, des causes sous-jacentes et des répercussions sur la santé reliées à la croissance excessive de moisissure dans les bâtiments. Le présent article examine les principes qui régissent le repérage et l'élimination des problèmes de moisissure dans les milieux de travail.

Les moisissures sont des organismes qui croissent naturellement et qui sont ubiquistes. Elles existent donc dans l'environnement intérieur. Dans les bâtiments modernes et bien maintenus, leur population aérienne est habituellement plus faible qu'à l'extérieur, mais elles ne devraient pas avoir l'occasion de croître dans le milieu de travail, c'est-à-dire, qu'il ne devrait pas y avoir de source de multiplication de moisissure – un terme parfois utilisé dans le milieu.

Plusieurs des symptômes allergiques reliés à la moisissure dont sont affectés certains employés sont non spécifiques, puisqu'ils sont causés par un nombre d'autres contaminants biologiques et biochimiques, y compris les acariens. Il est donc nécessaire d'élaborer, pour les problèmes de qualité de l'air intérieur (QAI) d'un bâtiment, une hypothèse fondée sur les renseignements recueillis dans le cadre d'une visite sur place. Dans certains cas, il n'est pas nécessairement apparent qu'il s'agit d'un problème de moisissure (et non d'un autre allergène) ou même que les symptômes soient spécifiques au milieu de travail. Cependant, certains indicateurs de la propagation de moisissure peuvent être déjà apparents. On devrait retracer l'historique du bâtiment afin de déterminer si ce dernier a déjà subi des inondations, des fuites ou de la condensation. Des carreaux de plafond décolorés, des colonies de moisissure visibles sur les plaques de plâtre à enduire et les surfaces en bois, ou encore l'odeur caractéristique sont des indices importants de la présence de moisissure. D'un autre côté, la croissance de moisissure peut être dissimulée, se produisant dans l'équipement de

chauffage, de ventilation et de climatisation (CVC), dans les tuyaux cachés par les faux plafonds, ou dans les cavités murales interstitielles. Les coûts d'élimination de la moisissure peuvent grimper rapidement si les problèmes ne sont pas décelés suffisamment tôt. On devrait faire appel à un enquêteur expérimenté dès qu'il semble y avoir un problème de moisissure potentiel.

Un spécialiste qualifié qui effectue une inspection plus détaillée du bâtiment et de son équipement mécanique et qui utilise une variété de tests peut déterminer s'il existe un problème de moisissure, sa portée et s'il s'agit d'un problème localisé ou endémique à la structure tout entière. S'il semble y avoir croissance de moisissure, il pourrait s'avérer vain d'instaurer un programme d'échantillonnage; on aurait davantage intérêt à élaborer un programme d'assainissement complet et peu coûteux. Autrement, un programme d'échantillonnage serait justifié, surtout si les symptômes que présentent les employés correspondent à un problème de moisissure, ou si les plaintes peuvent être associées à des dégâts causés par l'eau. Étant donné que les comptes de moisissure [tels que déterminés par les bactéries souches (BS) cultivées en laboratoire et exprimées en BS/m³ d'air] peuvent varier considérablement, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, les résultats obtenus en laboratoire doivent répondre à des critères qui distinguent les flores d'origine naturelle d'un problème significatif. Il n'existe pas de valeurs limites d'exposition (VLE) explicites semblables aux VLE pour les produits chimiques. Par exemple, la présence d'une ou de plusieurs espèces de champignons provenant d'échantillons prélevés à l'intérieur mais pas à l'extérieur, suggère l'existence d'une source de prolifération dans le bâtiment même. Le repérage continu de champignons toxiques tels que *Stachybotrys atra* et les espèces toxiques d'*aspergillus*, de *penicillium* et de *fusarium* est signe qu'il est nécessaire de prendre

suite à la page 2...

ACCENT

Bulletin pour la collectivité des biens immobiliers fédéraux



Automne 2001 – Volume 9, N° 2

Ce bulletin est publié par l'Institut des biens immobiliers du Canada.

Politique rédactionnelle

Le bulletin a été conçu dans le but d'aider les lecteurs à repérer les sources primaires de renseignements. À cette fin, les faits et les opinions sont condensés et ne reflètent pas nécessairement tous les points contenus dans les données originales. Les opinions exprimées ne sont pas nécessairement celles de l'organisation de l'auteur de l'article, ou celles d'autres organisations qui peuvent avoir des programmes similaires. Elles ne sont pas non plus nécessairement celles du Comité consultatif du Conseil du Trésor sur les biens immobiliers, de ses sous-comités et de ses groupes de travail, de l'Institut des biens immobiliers du Canada, ou de la rédaction.

Politique concernant la soumission d'articles

Nous examinerons tous les articles soumis. Nous nous réservons le droit de modifier ces derniers pour fins de publication. Dans la mesure du possible, nous obtiendrons la permission de l'auteur et/ou des sources d'information avant de publier un article. Veuillez envoyer vos suggestions d'articles au Conseil de rédaction du Bulletin *ACCENT sur les biens immobiliers*.

Don Rocque
Gestionnaire, Génie des installations
Direction des services administratifs et
gestion de l'immobilier
Conseil national de recherches Canada
Édifice M-19, chemin Montréal
Ottawa (Ontario) K1A 0R6
Tél. : 613-993-9279
Télec. : 613-957-9828
Courrier élec. : <don.rocque@nrc.ca>

ou Kathy Jones
The Willow Group
1485, avenue Laperrrière
Ottawa (Ontario) K1Z 7S8
Tél. : 613-729-6117
Télec. : 613-729-6206
Courrier élec. : <rpj@thewillowgroup.com>

Conseil de rédaction
ACCENT sur les biens immobiliers
Conseil de rédaction du bulletin :

Don Rocque
Rédacteur en chef
Kathy Jones
Rédactrice administrative
Ruth Brady, SCT
Joan Mackinnon, SIC
Rem Westland, MDN
Máirín Ring, MPO

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Murray Ballantine, TPSGC

Il est temps de se préparer à assister à la conférence 2001 relative à l'immobilier, qui doit avoir lieu les 20 et 21 novembre. Il appert que ce sera la meilleure à ce jour. George Plank et le comité de la conférence ont fait preuve d'imagination dans leur approche cette année. Je suis certain que vous trouverez le tout très intéressant et utile. J'ai hâte de vous y voir.

Après mon dernier message, nous avons reçu le rapport final de notre vérificateur. Ce rapport a révélé que notre situation financière était en fait plus fragile que ce que laissait entendre l'information préliminaire dont nous disposions au moment de la dernière conférence. Par conséquent, le conseil d'administration s'est efforcé d'améliorer la situation financière de l'organisme et a limité les activités de l'IBIC à la Conférence et aux cours de perfectionnement professionnel générant un surplus. Pour éviter une autre situation semblable, nous avons amélioré les techniques de gestion et des rapports financiers. Forts de cette expérience, nous revoyons nos plans de développement pour l'IBIC, veillant à ce que tous les nouveaux projets soient soutenables sur le plan financier.

C'est à regret que je vous informe de la démission de deux membres du conseil d'administration, qui nous

quittent pour des raisons personnelles : Steve McFaul, premier vice-président et Judy Larkin. Je remercie Steve et Judy de leur apport étendu et significatif à la création et au développement de l'IBIC ainsi que de leur travail de plusieurs années pour la conférence relative à l'immobilier.

De nombreuses voies s'ouvrent à l'IBIC quant à la croissance et aux contributions en matière de gestion professionnelle de l'immobilier dans le secteur public. Voici certains exemples : offrir aux personnes la possibilité de nouer des relations au sein de la collectivité de l'immobilier du secteur public; travailler de concert avec le Secrétariat du Conseil du Trésor à son projet de perfectionnement professionnel pour ce qui concerne le matériel et l'immobilier; travailler aussi sur les cours de courtage conçus par un ministère et pour la collectivité de l'immobilier du secteur public.

En terminant, l'IBIC est un intervenant clé de la collectivité de l'immobilier et son influence continuera de grandir. Je remercie tous nos bénévoles et commanditaires, qui nous ont aidés à réussir. Notre conférence 2001 n'est qu'un exemple – voyez donc à y assister. ■

UN POINT DE VUE PRATIQUE SUR LES PROBLÈMES DE MOISSURE INTÉRIEURE

suite de la page 1

des mesures plus poussées. Les espèces pathogènes comme *cryptococcus neoformans* et *aspergillus fumigatus* – souvent associées à la fiente d'oiseaux ou de chauves-souris qui s'accumule dans les prises d'air – ne devraient pas être présentes. Au cours des dernières années, des protocoles ont été établis pour analyser les échantillons d'air intérieur pour des composés organiques volatiles microbiens qui sont produits pendant la croissance de moisissure.

Les résultats du régime d'échantillonnage de l'air et des surfaces indiqueront l'étendue du problème; on pourra alors adopter une stratégie d'assainissement, selon les circonstances. La technologie de nettoyage de la moisissure a emprunté beaucoup du domaine de l'amiante. Les principes généraux sont simples : protéger les employés grâce à des filtres adéquats; limiter la région contaminée; enlever et ensacher les matériaux contaminés et nettoyer le lieu de travail après avoir enlevé tout le matériel infecté. Il est important de réaliser que même si la croissance de la moisissure est causée par l'excès d'humidité, il ne suffit pas simplement de mettre fin à la prolifération de la moisissure. Étant donné que les spores contenant les mycotoxines peuvent rester à l'état latent pendant des années, on devrait donc essayer d'éliminer autant de matériel affecté que possible. Le processus comprend l'élimination des matériaux

de construction et un nettoyage complet de toutes les surfaces affectées, y compris le réseau de gaines. Là où une contamination poussée a pu se produire librement, le nettoyage peut s'avérer coûteux, intrusif et perturbateur. Il est donc essentiel que les problèmes de fuite et de condensation soient résolus immédiatement et ce, de manière systématique.

Éventuellement, la meilleure façon de combattre la moisissure est de l'empêcher de trouver un environnement où elle peut proliférer; cela exige l'adoption de pratiques de salubrité diligentes et saines. Advenant le cas où il se produit une infestation de moisissure, on n'a pas besoin de la traiter comme la peste. Les personnes en santé ne seront probablement pas affectées par l'exposition à la moisissure, mais une exposition prolongée provoquera des réactions allergiques ou toxiques. Des petits problèmes d'humidité localisés peuvent être, sans tapage, traités par le personnel d'entretien avant que la moisissure ne s'installe. Ce sont habituellement les cas d'humidité chronique non traités qui causent de graves infestations de moisissure.

Pour de plus amples renseignements communiquer avec S. Gill, coordonnateur environnemental, CRNC, (613) 991-5956. ■

ÉDITORIAL – COLLABORATION SPÉCIALE

*Rem Westland, MDN
CRM 8475*

En ma qualité de président sortant de l'Institut et après avoir eu de nombreuses occasions de m'adresser à vous par l'intermédiaire d'ACCENT pendant ma présidence, je suis très heureux d'avoir le privilège de rédiger le présent article en raison d'une innovation proposée par l'Institut et adoptée par le ministère de la Défense nationale.

L'innovation vise à offrir aux ministères fédéraux la possibilité de parrainer un numéro d'ACCENT, puis d'utiliser ce numéro pour s'adresser aux membres de l'IBIC à travers le pays et, surtout, à ceux qui sont également des employés du ministère qui gère des biens immobiliers. J'ai été tout particulièrement content d'obtenir le soutien du MDN, dont j'avais besoin pour saisir cette occasion. Le MDN m'a confirmé qu'il apprécie ce que fait l'IBIC et reconnaît qu'il peut avoir recours à l'IBIC pour communiquer efficacement avec les employés du MDN.

Les articles de ce numéro d'ACCENT, qui décrivent les initiatives du MDN en matière de biens immobiliers, sont intéressants en soi. Je félicite les personnes qui ont participé aux initiatives décrites dans ces articles et je remercie ceux qui ont pris le temps d'écrire au sujet des efforts qui ont été faits.

Les articles sont particulièrement intéressants, à mon avis, parce qu'ils présentent les initiatives du MDN dans le milieu de l'immobilier au gouvernement fédéral, qui ont une portée beaucoup plus considérable que les articles mêmes. Bref, le MDN s'avère être un endroit où l'innovation (dans les limites, naturellement, de la politique) devient l'ordre du jour. Nous établissons un exemple pour nous-mêmes et pour les autres professionnels de notre milieu. Nous prouvons que nous sommes les meilleurs dans notre domaine et que nous méritons la confiance de notre ministère et des gestionnaires gouvernementaux des organismes centraux.

Le MDN gère plus de la moitié des biens immobiliers du gouvernement fédéral qui sont assujettis à des opérations quotidiennes (seul l'Agence Parcs Canada en détient un plus grand nombre mais il s'agit surtout de prairies-parcs). Étant donné que nous, au MDN gérons un portefeuille d'une si grande envergure, nous devons exceller dans l'exercice de nos fonctions. Si nous ne fournissons pas les données que souhaite obtenir le gouvernement dans les délais prescrits, cela signifie que le gouvernement dans son ensemble a manqué la cible pour plus de la moitié des biens dont il est tenu de rendre compte. Si nous ne réussissons

pas à mettre en application correctement les politiques, comme celles sur l'aliénation de terrains, cela signifie que le gouvernement a échoué dans la mise en œuvre de ses propres politiques relativement à la plupart de ses aliénations.

En ce qui concerne les ministères et les organismes chargés de l'aliénation de terres fédérales, notamment Affaires indiennes et du Nord Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et la Société immobilière du Canada, les intentions et les opérations du MDN sont la principale, sinon la seule, source d'affaires importantes. Nous sommes, de loin, le plus grand fournisseur de terres excédentaires, là où les terres seront aménagées à d'autres fins. Les terres du MDN sont presque toujours affectées à de nouvelles utilisations, ce qui soulève toutes sortes de questions en matière d'aliénation auxquelles le MDN doit faire face et pour lesquelles ce ministère est souvent le seul visage du gouvernement pour ces genres de questions.

Je pourrais continuer.

Le résultat quasi-essentiel : les gestionnaires des biens immobiliers du MDN sont indispensables à la bonne réputation globale du gouvernement en ce qui concerne la gestion des terres publiques. Nous avons raison de sentir que nous avons beaucoup d'occasions de nous surpasser, d'avoir l'impression qu'une grande partie de ce que le gouvernement tient à accomplir dépend de nous et de croire que nous devons toujours exceller dans tout ce que nous faisons.

Le résultat essentiel : Alors que nous remplissons notre tâche, ce qui nous motive, à la fin de la journée, est d'entendre les membres et les cadres des Forces canadiennes nous remercier parce qu'ils obtiennent le meilleur soutien possible des biens immobiliers pour leurs opérations au pays et à l'étranger. Nos collègues des FC occupent certains des postes les plus pénibles au Canada et ont fait certains des plus grands sacrifices qui soient. ■

ADAPTER LE MILIEU DE TRAVAIL D'AUJOURD'HUI À L'EMPLOYÉ DE DEMAIN

Si vous ne vous êtes pas déjà inscrit à la 14^e conférence annuelle sur les biens immobiliers, qui aura lieu les 20 et 21 novembre 2001, n'attendez pas plus longtemps!

Le comité de la conférence de cette année a choisi le thème « Adapter le milieu de travail d'aujourd'hui à l'employé de demain » en fonction de recommandations faites par les participants à la conférence de l'an dernier. Ce programme est conçu pour répondre aux questions que vous soulevez à titre de professionnels au jour le jour des biens immobiliers et de la gestion des installations. Voici certains des points saillants du programme de cette année :

- Le mardi 20 novembre 2001, le discours-programme de la conférence sera prononcé par David Foot, auteur international à succès, conférencier et professeur d'université. Le livre de M. Foot, intitulé *Boom, Bust and Echo*, a fait sensation sur la scène internationale lors de sa publication en 1996, atteignant la première place au rang des succès de librairie en 1996 et 1997! L'allocution qu'adressera M. Foot aux participants à la conférence de cette année portera sur la façon dont la compréhension des données démographiques nous permet de déterminer ce qui influencera notre avenir.

- Les participants auront le choix parmi un maximum de 17 séances d'atelier. Les séances portent sur une vaste gamme de sujets (veuillez vous reporter au programme préliminaire qui accompagne le présent numéro du bulletin pour de plus amples renseignements).

- Les séances intéresseront les professionnels de tous les domaines et de toutes les disciplines des milieux de l'immobilier et de la gestion des installations.

- Le troisième dîner gala annuel aura lieu au majestueux Musée de la nature, le mardi 20 novembre 2001. Chaque année, le dîner gala continue d'être un événement « à ne pas rater » – si vous n'y avez pas assisté dans le passé, assurez-vous d'inscrire à votre agenda cette soirée spéciale. L'IBIC a l'honneur d'accueillir de nouveau notre invitée très spéciale, l'honorable Madame Lucienne Robillard, présidente du Conseil du Trésor du Canada.

- La cérémonie annuelle de remise des prix se déroule de nouveau conjointement avec le dîner gala. Les prix de l'IBIC reconnaissent l'innovation et le travail acharné des membres de notre milieu. Soyez des nôtres pour cette soirée de festivités et de reconnaissance!

Assurez-vous d'envoyer dès aujourd'hui votre inscription afin de garantir votre place à la conférence de cette année! ■

RENCONTREZ LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2000-2001

Le conseil d'administration est formé de membres bénévoles provenant de partout à travers le Canada. Si vous avez des questions au sujet de l'IBIC ou de ses activités, communiquez avec le membre du conseil d'administration dans votre région.

Exécutif

Murray Ballantine, TPSGC

Tél. : 613-956-7296 Téléc. : 613-956-7384

Courriel : <murray.ballantine@pwgsc.gc.ca>

Peter Linkletter, TPSGC

Tél. : 613-736-2437 Téléc. : 613-736-2462

Courriel : <peter.linkletter@pwgsc.gc.ca>

Steve Johnston, MAINC

Tél. : 613-819-994-1011 Téléc. : 819-997-0018

Courriel : <johnstons@inac.gc.ca>

Rem Westland, MDN

Tél. : 613-995-5586 Téléc. : 613-995-1031

Courriel : <aa241@issc.debbs.ndhq.dnd.ca>

Directeurs

Larry Birch, TPSGC

Tél. : 613-736-3049 Téléc. : 613-736-3057

Courriel : <larry.birch@pwgsc.gc.ca>

Gilles Champoux, MDN

Tél. : 613-995-7008 Téléc. : 613-995-1031

Courriel : <GJ.Champoux@debbs.ndhq.dnd.ca>

Howard Dudley, IC

Tél. : 613-954-2823 Téléc. : 613-954-2303

Courriel : <dudley.howard@ic.gc.ca>

Clayton Hemond, MDN

Tél. : 613-995-2007 Téléc. : 613-995-1031

Courriel : <ad253@issc.debbs.ndhq.dnd.ca>

Marc Landry, CNRC

Tél. : 613-993-9277 Téléc. : 613-957-9828

Courriel : <marc.landry@nrc.ca>

Joan MacKinnon, TPSGC

Tél. : 902-496-5063 Téléc. : 902-496-5289

Courriel : <joan.mackinnon@pwgsc.gc.ca>

George Plank, ACIA

Tél. : 613-228-6696, Téléc. : 613-228-6642

ext. 3892

Courriel : <plankg@em.agr.ca>

Máirín Ring, MDO

Tél. : 519-383-1869 Téléc. : 519-383-1994

Courriel : <RingM@DFO-MPO.gc.ca>

Don Rocque, CNRC

Tél. : 613-993-9279 Téléc. : 613-957-9828

Courriel : <Don.Rocque@nrc.ca> ■

Le MDN en vedette

INSTALLATIONS DE LA RÉSERVE DE WINDSOR — SOLUTION ORIGINALE

*Nancy Shaver, conseillère principale,
Politiques du génie et de
l'immobilier, MDN*

Les installations existantes de la Réserve de Windsor comprennent trois immeubles qui se trouvent à trois endroits différents à Windsor (Ontario) :

- Trois unités de la Réserve se trouvent au Manège militaire Major F.A. Tilston VC. L'immeuble ne répond plus aux exigences opérationnelles. Les locaux sont loués de la Ville et, conformément à une entente de 1900 intervenue entre le MDN et la Ville, l'immeuble reviendra à Windsor lorsque nous n'en aurons plus besoin.

- L'installation de l'aéroport de Windsor est louée de la Ville et sert également aux trois unités de la Réserve de l'armée dont il a été question ci-dessus : entreposage et entretien de véhicules. Le bail expire en 2003. Les locaux sont trop petits pour les besoins de l'entraînement régulier des quatre unités de la Réserve. La Ville ne souhaite pas renouveler le bail, car elle prévoit agrandir l'aéroport de Windsor.

- HMCS HUNTER est occupé par la Réserve navale. Les locaux appartiennent au MDN, mais ils sont trop petits pour les besoins des quatre unités de la Réserve de Windsor.

En 1996, le MDN a demandé une étude des options pour loger les unités de la Réserve dans la ville de Windsor. Les responsables de l'étude n'ont pas envisagé un concept de partenariat et leur conclusion a alors été que la solution la plus économique et répondant aux besoins opérationnels était de construire de nouvelles installations combinées pour la Réserve. Pour ce faire, le MDN devait acheter environ 1,5 hectare de terrain et prévoir un coût probable de construction de 17 900 000 \$. En raison du coût prévu et des contraintes financières du Ministère, le projet a été reporté.

À l'automne 2000, le MDN apprenait que la ville de Windsor avait un projet d'installations pour la formation des policiers; cette construction n'était toutefois pas prioritaire dans le

budget municipal. Des rencontres initiales ont permis d'entrevoir l'usage conjoint de pareilles installations. La Ville est propriétaire du terrain (quelque 7,28 hectares). La majeure partie de l'espace nécessaire aux activités est complètement compatible. Le taux d'utilisation serait de 100 %, la police s'en servant le jour et les Forces canadiennes, le soir et les week-ends.

L'analyse de rentabilisation, terminée à l'automne 2000, comportait quatre options : Former un partenariat avec la ville de Windsor afin de construire de nouvelles installations d'entraînement conjointes – manège militaire/police; construire de nouvelles installations distinctes pour le MDN; louer des installations existantes à Windsor; choisir la location-achat d'installations à Windsor. L'analyse de rentabilisation a permis de déterminer que la solution la plus rentable, la plus efficace sur le plan opérationnel et celle comportant le moins de risques était le partenariat avec la ville de Windsor en vue de la construction de nouvelles installations communes d'entraînement – manège militaire/police.

Le bail comprendra une option après vingt-cinq ans; il sera alors possible de prolonger l'entente pour quatre (4) périodes additionnelles et distinctes de cinq (5) ans, pourvu qu'un préavis écrit d'un (1) an soit transmis au locataire, indiquant que le locataire entend exercer un tel droit. Un comité formé de représentants de la ville de Windsor et du MDN se réunira annuellement afin de discuter les options de refinancement. Le bail prévoira aussi les cas d'urgence.

Le MDN occupera 5 142 mètres carrés (bruts) d'espace aux fins de l'hébergement des unités de la Réserve de Windsor. La police de Windsor occupera 1 708 mètres carrés (bruts). Pour l'ensemble des installations, il y a aura 6 850 mètres carrés (bruts). De ce total combiné d'espace, 1 200 mètres carrés seront partagés également entre le ministère de la Défense nationale et le service policier de Windsor.

Voici un exemple de la façon originale par laquelle divers niveaux d'administration publique tirent le maximum de l'argent des contribuables.

Les besoins individuels des partenaires permettront d'utiliser à fond les installations. L'entraînement des policiers se fera surtout le jour; les unités de la Réserve et les Cadets s'y trouveront le soir et le week-end.

suite à la page 6...

PROGRAMME D'OPTIMISATION DE STATION D'ÉPURATION DES EAUX D'ÉGOUT

Bob Hardy, ingénieur civil en chef, MDN

En mars 1995, le MDN a créé un programme d'optimisation de station d'épuration des eaux d'égout (POSEEE), destiné aux stations d'épuration mécanique exploitées aux bases et aux escadres du Canada. Le programme pluriannuel a continué dans le cadre de la stratégie de développement durable du Ministère, sous forme de projet financé conjointement par divers administrateurs et gestionnaires du Quartier général de la Défense nationale et du secteur immobilier des commandements environnementaux (armée, marine et aviation). L'objet du programme était d'aider les exploitants et les gestionnaires à trouver des normes de rejet et de promouvoir la bonne entendance de l'environnement. Sa mission consistait à « promouvoir la protection environnementale à l'aide du transfert de compétences, le tout étant mesuré par l'amélioration de la qualité des rejets et la conformité de ceux-ci, et ce, au coût le plus bas ». Le POSEEE a été mis en œuvre en cinq temps, au cours de la période

de mai 1995 jusqu'à la fin en mars 2001; les dépenses ont été de 1,6 M\$ en six ans.

La première étape comprenait un projet pilote de deux ans à la BFC Borden et à 8^e Escadre Trenton. À la deuxième étape, il y a eu détermination des priorités STPs à des fins d'évaluation. Au troisième stade, des équipes formées de techniciens civils et d'Eau, combustible et environnement (ECE) ont évalué pour chaque station le fonctionnement, la conception, l'entretien et l'administration afin de déterminer la combinaison unique des facteurs limitant la performance (FLP). Dans les FLP les plus fréquents se trouvaient le manque de connaissance des besoins des stations, et ce, chez les gestionnaires des installations; une surveillance inadéquate, laquelle ne permettait pas de décrire précisément la performance; une application insuffisante des concepts et un manque de contrôle des procédés d'essais, et ce, chez les opérateurs.

Au quatrième stade, les équipes de facilitation ont transféré les compétences et aidé le personnel à améliorer les pratiques ainsi qu'à mettre en œuvre des perfectionnements mineurs de conception. Par conséquent, le personnel des stations a amélioré la qualité des rejets, la précision et la fiabilité des données des rapports, les compétences opérationnelles et réduit à certaines stations les dépenses en immobilisations de même que les frais d'exploitation. À un endroit, les activités techniques ont cessé parce qu'il a été impossible de s'y entendre sur la formation en matière de contrôle du procédé. Les directives fédérales existantes n'étaient pas claires quant à la nécessité pour la station de réduire les concentrations en phosphore des rejets, sous 1,0 mg/L, et le personnel s'inquiétait des répercussions potentielles de cette addition chimique sur la biogénération de la vase. En outre, le succès du transfert local des compétences dépend du soutien qu'y apportent les gestionnaires, les opérateurs et, en particulier, les superviseurs de la station.

Au stade final, les rapports sur les données ainsi que l'étude de celles-ci, la préparation d'instructions permanentes d'opération et des visites annuelles des lieux ont servi, après l'optimisation sur place, afin de maintenir les améliorations de performance. À un endroit, l'aide technique étant terminée, le manque de continuité chez le personnel chargé du fonctionnement et de la gestion de la station a entraîné une détérioration de la performance. À la fin du POSEEE, le 31 mars 2001, un programme initial de suivi a été financé par le SMA (IE), pour l'exercice 2001-2002. L'objet en est d'assurer le maintien de la performance optimisée des stations, de répandre les pratiques exemplaires et les leçons apprises, de trouver des activités, des politiques et des directives désirables de surveillance futures. Un programme d'optimisation de l'eau a aussi été lancé afin de tirer avantage des connaissances et de l'expérience acquises dans le cadre du POSEEE.

Somme toute, le programme d'optimisation de station d'épuration des eaux d'égout ainsi que les efforts et les activités aux Bases/Escadres ont permis d'améliorer la performance des grandes stations du MDN et d'assurer la conformité des rejets. Le programme a permis d'économiser 12 M\$ aux dépenses en immobilisations et 385 000 \$ aux frais d'exploitation, grâce à seulement 1,6 M\$ consacré au POSEEE sur une période de six ans. ■

NOUVELLES SUR LA FORMATION

Tara Robinson, SIC

Merci d'avoir fait du programme de formation du printemps un véritable succès! TPSGC offrira le cours d'Introduction au cadre de travail de la gestion des biens immobiliers à ses employés à travers le pays à l'automne et a invité d'autres ministères du gouvernement à y assister, au bas coût de 300 \$. Il s'agit d'un excellent cours qui offre les mécanismes de prise de décision (internes à un ministère) nécessaires à la gestion prudente des portefeuilles de biens immobiliers fédéraux. On vous recommande fortement de profiter de cette occasion; assurez-vous de vérifier le site Web de l'IBIC et le courrier pour des détails sur les dates où le cours sera offert dans votre région.

Le comité continue de travailler à un certain nombre d'initiatives pour la communauté des biens immobiliers. L'une d'entre elles est la mise sur pied de DÉJEUNERS-CAUSERIES dans la région de la capitale nationale. Ces sessions donneront à nos membres l'occasion d'entendre plusieurs experts sur les biens immobiliers provenant du gouvernement fédéral et du secteur privé, et de consulter leurs collègues au sujet des questions auxquelles font face les professionnels en gestion de biens immobiliers. Il est à espérer que ces causeries connaîtront un grand succès et qu'elles seront offertes à travers le pays! Le premier de ces déjeuners est prévu pour le 11 octobre 2001... surveillez des détails par la poste et sur le site Web de l'IBIC.

Afin de mieux répondre aux besoins de nos membres en matière de formation et de perfectionnement professionnel, le comité élabore également une stratégie et un plan de travail visant à faire de l'IBIC la principale source d'information sur le perfectionnement professionnel et la formation pour les professionnels responsables de la gestion des biens immobiliers fédéraux. Nous vous tiendrons au courant de nos progrès.

Nous vous invitons à nous faire des suggestions sur des activités de perfectionnement professionnel et de formation; n'hésitez pas à communiquer avec nous. Vous pouvez envoyer vos suggestions au secrétariat de l'IBIC par télécopieur au 613-729-6206 ou par courriel à <rpic@thewillowgroup.com>. ■

CONCEPT DU MANÈGE MILITAIRE SEAFORTH

David Voisey, conseiller, Politique et planification immobilière, MDN

Le manège militaire Seaforth se trouve au centre-ville de Vancouver, adjacent au pont de la rue Burrard, près de l'île Granville. Le concept proposé porte sur un projet potentiel de développement d'utilisation conjointe et concertée sur les terrains du MDN, projet qui bénéficierait du financement et du marketing du secteur privé afin de maximiser la valeur de parties sous-utilisées des biens immobiliers ou de s'en servir comme « levier financier ». Cela se réaliserait par la construction d'installations publiques/privées à utiliser conjointement. Le revenu découlant de l'utilisation par le secteur privé des parties sous-utilisées de l'endroit pourraient servir à réduire les coûts ministériels d'exploitation et de possession.

L'approche globale a d'abord été présentée par la chambre de commerce de Vancouver, voyant dans le manège militaire Seaforth une occasion d'améliorer et de conserver les caractéristiques patrimoniales de l'installation, à l'aide de capitaux privés. Le secteur privé développerait l'aspect polyvalent des lieux afin que ceux-ci produisent des revenus. L'entrepreneur aurait la possibilité d'en tirer un profit, et l'intégrité opérationnelle des lieux à long terme serait assurée pour le Ministère.

Une étude spécifique relative aux installations Seaforth, à Vancouver, a été faite afin de voir comment le projet pourrait fonctionner. Les hypothèses entourant la polyvalence future reposaient sur un ratio de surface utile à haute densité, rendu possible par la modification du zonage pour l'ensemble de la propriété. L'étude a signalé certaines utilisations potentielles pour l'avenir : la construction de nouvelles installations suffisamment grandes pour abriter tous les manèges du Lower Mainland; une bande de terrain, au niveau de la rue, servant au commerce de détail; un immeuble bas d'habitation en copropriété, au-dessus d'un garage; une tour résidentielle à l'arrière du site. Le projet démontrait que la valeur potentielle d'un bail à long terme, valeur produite par le transfert de la section d'espace aérien (par vente ou par paiement anticipé de bail à long terme), serait de l'ordre de 13 M\$. Ce montant servirait à

couvrir le coût du regroupement des manèges du Lower Mainland du MDN, sous réserve des recommandations de l'étude sur la Restructuration de la Réserve de la Force terrestre (RRFT) ou, encore, à d'autres projets immobiliers du MDN. Le marché a changé depuis l'étude initiale, mais les principes demeurent les mêmes.

Le projet potentiel pour Seaforth a obtenu du Conseil du Trésor l'approbation préliminaire. En fait, le CT a entériné le projet à la condition que le MDN en demande l'approbation définitive lorsque seront connus les effets des recommandations de l'étude de RRFT pour le site. Nous ne savons actuellement pas si le projet se concrétisera ou non pour le manège Seaforth et pour les manèges du Lower Mainland de la C.-B.; nous ne le saurons qu'après la formulation des conclusions de l'étude de RRFT; il nous faut donc attendre une confirmation. Le principe s'adapte toutefois à d'autres endroits du MDN.

Les principes politiques portés à l'attention du Ministre ont été les suivants :

- Les biens immobiliers (BI) qui ne sont plus requis pour les fins du programme doivent être vendus. Cette approche repose sur le fait que le BI en question est sous-utilisé, mais que toute la propriété (superficie au sol) est encore requise aux fins opérationnelles et que ce besoin

opérationnel se justifie. Le principe vaut aussi si ce qui est sous-utilisé ne peut être soustrait de l'entité principale. Pour ce qui a trait à Seaforth, la superficie au sol est nécessaire à l'infrastructure du MDN et à l'entreposage des véhicules; ce qui est excédentaire tient aux droits aériens, compte tenu du potentiel maximisé du zonage.

- Le bail fédéral devrait être pour la période la plus courte possible.

Il y a de nombreux exemples de baux à long terme dans les transactions des organismes ministériels fédéraux quand et où existent des conditions appropriées. Tant et aussi longtemps que la propriété de premier ordre est requise pour les opérations, une tranche de temps justifiée serait prévue pour que le secteur privé retire des profits raisonnables de sa mise de capital. Dans le cas du projet pilote Seaforth, cette tranche de temps oscillerait entre 20 et 50 ans, selon que l'espace commercialisable est développé pour la vente de détail ou pour des facilités de logement.

suite à la page 7...

INSTALLATIONS DE LA RÉSERVE DE WINDSOR – SOLUTION ORIGINALE

suite de la page 4

Bien que, avec le partenariat potentiel entre la Réserve de l'armée et le service policier de Windsor, les parties soient toutes deux gagnantes sur le plan immobilier, cette solution ne répond pas aux exigences de la Marine. La Marine étudie un projet de partenariat avec les autorités portuaires, projet du secteur riverain. La propriété proposée permettrait ceci; l'utilisation de la marina Mill Cove, sur la rivière Detroit; la mise à l'eau d'embarcations; l'entreposage à sec.

Les représentants du Secrétariat du Conseil du Trésor ont été informés, les questions politiques, abordées, et ils ont ensuite accepté que le ministère de la Défense nationale signe un bail de vingt (20) ans, comprenant quatre options de renouvellement ultérieures et distinctes de cinq ans, et ce, avec la ville de Windsor, afin d'héberger les unités de la Réserve de Windsor dans des installations conjointes, partagées avec le service policier de Windsor. Le bail prévoit un paiement forfaitaire unique totalisant 9 646 568 \$ au cours de trois premières années, ce qui représentera la part du ministère de la Défense nationale pour la construction, laquelle débutera en septembre 2001 et, après, le paiement du loyer annuel pour O&M, les services publics et les taxes, le tout étant calculé en fonction des coûts réels. Avec ce partenariat, l'économie globale du MDN sera d'approximativement 8 millions de dollars (6 M\$ pour les 3 premières années et 2 M\$ pendant la durée du bail, soit 20 ans). ■

CONCEPT DU MANÈGE MILITAIRE SEAFORTH

suite de la page 6

- Concurrence avec le secteur privé

Toute proposition émanant du MDN doit se négocier de façon équitable et transparente, et la transaction doit garantir que les auteurs ne seront pas subventionnés du fait de leur utilisation des terres de l'État (c.-à-d. les auteurs de la proposition seraient tous assujettis aux normes et aux règlements locaux). Les propositions devraient être testées par des discussions avec des organismes tels que la chambre de commerce locale, la ville ou la municipalité ainsi

que dans le réseau politique afin de trouver toutes les vulnérabilités inconnues jusque là et de s'y attaquer. Le MDN ne réaliserait pas un projet de développement polyvalent, mais le confierait à un organisme fédéral plus apte par son expertise et ses capacités en développement immobilier.

- Les revenus de la propriété doivent servir au refinancement de l'infrastructure

Les revenus découlant des projets de développement conjoints et polyvalents doivent servir à refinancer l'infrastructure ou à contrebalancer les dépenses en immobilisation ou le coût des opérations et de la

maintenance. Les revenus ne peuvent pas être réorientés et servir à subventionner un bien non immobilier lié aux besoins opérationnels.

Bien que les affaires de biens immobiliers diffèrent toujours dans une certaine mesure et se distinguent par l'emplacement, les dimensions, les possibilités de commercialisation, la valeur, le choix du moment et le besoin opérationnel à long terme, il faut un certain nombre de tests pour déterminer s'il existe ou non une possibilité de développement et d'utilisation conjointe. La liste ci-dessous n'est pas exhaustive, mais elle fournit des indices généraux :

- Il y a une exigence opérationnelle permanente pour l'ensemble du site.

- Ce n'est pas tout le site qui sert (espace ou fonction). Cela pourrait valoir particulièrement dans le cas d'installations patrimoniales coûteuses offrant des possibilités de construction sur place.

- Il est impossible d'envisager le retrait, puis la vente de la partie sous-utilisée de la propriété.

- La densité de l'usage est relativement basse dans des secteurs qui sont entourés d'une densité élevée (un ou deux étages près d'immeubles de grande hauteur).

- Il y aurait un marché susceptible d'attirer l'intérêt du secteur privé pour le site (ce qui se mesure par le développement et les tendances dans un quartier en général ou par les expressions d'intérêt provenant de tiers).

- Il pourrait y avoir dans des secteurs tampons une utilisation compatible pour le secteur privé, et ce, sans nuire aux opérations ministérielles.

- Somme toute – pour que cela fonctionne, il faut que le bien immobilier ait au moins un attribut (valeur, emplacement, dimensions, etc.) susceptible d'intéresser le secteur privé à investir à titre de partenaire d'un projet polyvalent conjoint.

Le MDN travaille activement sur le concept Seaforth. Lorsqu'un énoncé consolidé d'exigence sera confirmé, une demande de proposition sera faite au secteur privé. Cette étape est prévue vers la fin de l'automne cette année. ■

AVIS

Assemblée générale (AG) – L'Institut des biens immobiliers du Canada Conjointement avec la 14^e Conférence annuelle des biens immobiliers

Quand :

le mercredi 21 novembre, 2001
12 h 30 à 14 h 00

Où :

Centre des congrès d'Ottawa
Salon Colonel By

L'Assemblée générale est ouverte à tout membre de l'Institut. Venez rencontrer les membres du Conseil d'administration et soyez au courant des activités de l'Institut pour l'an 2001-2002.

Tous matériaux pour l'AG seront distribués avant la réunion.

CONTRAT DU MDN POUR L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ EN ALBERTA

Jag Rai, ingénieur électricien en chef, MDN

Le gouvernement de l'Alberta a adopté l'Electric Utilities Amendment Act en 1998 afin de déréglementer et de restructurer ce service public de la province. Le marché déréglementé était prévu pour le 1^{er} janvier 2001. Le 27 octobre 2000, le MDN apprenait qu'il ne serait pas autorisé à se prévaloir de l'option du tarif de réglementation (OTR), lors de l'annonce des critères d'admissibilité de l'OTR par l'Alberta Department of Resource Development (ADRD). Toutefois, le 1^{er} novembre 2000, l'ADRD fixait au 11 décembre 2000 la date limite pour la sélection d'un détaillant, après quoi l'ADRD allait assigner un fournisseur aux tarifs du marché de la réserve.

Compte tenu du besoin de sélectionner un fournisseur en moins de six semaines, afin de bénéficier de la couverture du contrat le 1^{er} janvier 2001, une demande de proposition (DP) a été préparée à Ottawa et aux services internes par le groupe consultatif national de l'énergie du MDN/SMA (IE), de concert avec l'ingénieur de secteur (ing s), Quartier général - Secteur de

l'Ouest de la Force terrestre (QG SOFT), à Edmonton. Pendant qu'était préparée à Ottawa la DP pour couvrir plus de 200 comptes de la province de l'Alberta, toutes les activités sur le terrain entre divers commandants de Calgary, de Cold Lake, d'Edmonton, de Suffield et de Wainwright étaient coordonnées par le QG SOFT d'Edmonton.

La DP a été envoyée directement aux 17 entreprises inscrites à titre de fournisseurs. L'ADRD régit les fournisseurs d'électricité, et les soumissions ne pouvaient être demandées qu'aux fournisseurs inscrits. La DP et le processus suivi étaient en harmonie avec la réglementation contractuelle gouvernementale pour ce qui concerne les marchés concurrentiels. Le contrat d'achat d'électricité a été accordé à ENMAX Energy Corporation avant l'expiration du délai, ce qui a permis au MDN d'éviter des coûts très considérables et d'obtenir des certitudes budgétaires pour la planification des affaires.

Il y a eu un certain nombre de défis importants à relever pendant ce cheminement. En plus de la limite de temps et du manque d'information critique, les pouvoirs délégués existants pour les contrats de service public ne pouvaient être exercés. Le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) a dit que la question ne pouvait être présentée au CT en temps opportun et que le ministre de la Défense nationale (MDN) aurait à déterminer si l'avantage économique représenté par les coûts évités suffisait pour justifier l'approbation des contrats. Après un examen adéquat, le MDN a autorisé les commandants à conclure le marché. Ensuite, le CT a approuvé la présentation du Ministre.

Tous ces défis ont été relevés grâce à de solides connaissances, à un bon leadership, à une coopération exemplaire entre les niveaux du MDN et aux réactions positives et en temps opportun du SCT. ■

Séances d'information du Secrétariat du Conseil du Trésor en partenariat avec l'Institut des biens immobiliers du Canada

Nouvelle politique sur l'aliénation des biens immobiliers fédéraux

Le 13 juin 2001, la nouvelle politique sur l'aliénation des biens immobiliers excédentaires a été approuvée. Cette politique fait état du partage du produit de l'aliénation, d'un régime de gestion plus solide et d'une augmentation des pouvoirs transactionnels du ministre.

Pourquoi y assister?

■ Participez-vous à l'aliénation des biens immobiliers de votre ministère?

■ Avez-vous besoin de renseignements additionnels sur les changements apportés à la politique sur l'aliénation?

Une telle séance d'information vous permettra de vous familiariser avec la politique et d'apprendre quelle influence elle aura sur vous à titre de gérant ou d'agent de gestion des biens immobiliers.

Les séances d'information sont gratuites – mais les places sont limitées!

Ces séances d'une demi-journée sont ouvertes à tous les employés du secteur public qui travaillent dans le domaine des biens immobiliers. Elles sont gratuites, mais le nombre de places est limité. Veuillez vous inscrire à l'avance afin de réserver votre siège.

Ottawa (Ontario)
le jeudi 20 septembre 2001

Vancouver (Colombie-Britannique)
le mardi 25 septembre 2001

Edmonton (Alberta)
le vendredi 28 septembre 2001

Halifax (Nouvelle-Écosse)
le vendredi 12 octobre 2001

Toronto (Ontario)
le vendredi 19 octobre 2001

Montréal, (Québec) [en français]
le mardi 23 octobre 2001

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Institut des biens immobiliers du Canada
1485, av. Laperrière
Ottawa (Ontario) K1Z 7S8
Tél. : 613-729-6117 Téléc. : 613-729-6206
Site web : www.rpic-ibic.ca

Prix de reconnaissance de l'IBIC

Objectif des prix

Souligner les services rendus et une contribution exceptionnelle à la communauté fédérale ou au domaine de la gestion des biens immobiliers.

Catégories de prix

1. Services rendus (groupe ou individu)

Description :

Les récipiendaires d'un prix de reconnaissance pour services rendus ont fait une contribution considérable, par exemple, en matière de leadership dans la communauté ou au progrès du domaine de la gestion de biens immobiliers.

Ce que nous recherchons :

Les candidats devraient démontrer un haut degré de participation, d'effort personnel et de leadership.

2. Oeuvre de toute une vie (individu)

Description :

Les lauréats du prix de reconnaissance pour l'oeuvre de toute une vie auront démontré une contribution exceptionnelle et soutenue, notamment, en dirigeant un projet d'envergure qui contribue au progrès de la communauté ou du domaine de la gestion de biens immobiliers, ou en faisant une variété de contributions importantes sur une longue période.

Ce que nous recherchons :

Les candidats devraient démontrer un haut degré de participation et d'effort personnel, de leadership et de réalisations sur une longue période.

Exigences

1. Un formulaire de candidature dûment rempli.
2. Un énoncé d'une page sur la contribution du candidat, y compris une brève historique de sa participation personnelle.
3. Date limite pour les soumissions : le 15 octobre 2001

Reconnaissance

Les lauréats recevront des certificats encadrés au congrès annuel de l'Institut des biens immobiliers et leurs noms seront publiés dans le bulletin *ACCENT*. Jusqu'à six (6) prix de reconnaissance peuvent être décernés dans une année donnée.

Institut des biens immobiliers du Canada

Mise en candidature pour les prix de reconnaissance en gestion de biens immobiliers

Date limite : le 15 octobre 2001



Le (la) soussigné(e) présente la candidature de :

Nom(s) de(s) (l')individu(s) :

Catégorie de reconnaissance :

Point saillant de sa contribution :

Nom(s) et coordonnées :

* Écrivez le nom exactement comme il devrait figurer sur le certificat si ce dernier est décerné.

Nom *	Titre	Tél. et Téléc.	Courriel

des personnes à être considérées aux Prix de reconnaissance de l'Institut des biens immobiliers du Canada.

Nom et titre du proposeur (en lettres moulées)

Signature du proposeur

Date

Tél., téléc. et courriel du proposeur

Un résumé d'une page de la contribution est ci-joint - OBLIGATOIRE

**POSTEZ OU
TÉLÉCOPIEZ CE
FORMULAIRE DÈS
AUJOURD'HUI!**

Prix de l'IBIC
1485, avenue Laperrière
Ottawa (ON)
K1Z 7S8

Téléc. : 613-729-6206
Tél. : 613-729-6117
Courriel : <rpic@thewillowgroup.com>
Site web : <www.rpic-ibic.ca>

Prix de l'IBIC

Objectif du prix

Souligner les réalisations d'individus et d'équipes qui ont, notamment, établi des normes élevées et contribué au domaine de la gestion des biens immobiliers par l'innovation, des réalisations, la qualité et le leadership.

Catégories de prix

1. Planification détaillée (groupe ou individu)

Description :

Les candidatures typiques de cette catégorie peuvent inclure : des politiques ou des programmes, des lois ou règlements, des plans stratégiques, des plans de gestion, des plans de développement, des plans d'utilisation des terres, des plans d'immobilisations, des plans de portefeuille et des plans d'activités.

Ce que nous recherchons :

Les projets devraient démontrer de l'innovation, des réalisations, la qualité et le leadership dans certains ou tous les domaines suivants : analyse, synthèse, partenariat, recherche de consensus, communications, gestion environnementale et l'appui des objectifs de programme. Les projets doivent avoir été approuvés.

2. Pratiques exemplaires (groupe ou individu)

Description :

Les candidatures dans cette catégorie peuvent inclure une pratique exemplaire ayant trait à la conception, la construction, l'acquisition ou la cession, la gestion d'installations, la réduction des coûts, l'efficacité ou l'efficience, la recapitalisation, les rénovations et le déclassement.

Ce que nous recherchons :

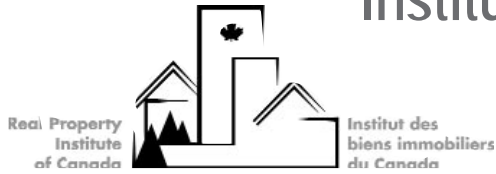
Les projets devraient démontrer l'innovation, des réalisations, la qualité et le leadership dans certains ou tous les domaines suivants : la recherche, l'analyse, la gestion de projets, le partenariat, les communications, les pratiques environnementales, la préservation du patrimoine et l'utilisation de la technologie. Les projets doivent avoir été mis en œuvre.

Exigences

1. Un formulaire de candidature dûment rempli.
2. Un énoncé d'une page décrivant le projet et pourquoi il mérite un prix. On peut présenter un énoncé pour chaque phase complétée d'un projet à phases multiples.
3. Les noms, titres et responsabilités de chaque participant au projet.
4. On peut fournir des documents à l'appui.
5. Date limite pour les soumissions : le 15 octobre 2001

Prix

Les lauréats recevront des certificats encadrés au congrès annuel de l'Institut des biens immobiliers du Canada et leurs noms seront annoncés dans le bulletin *ACCENT*. Jusqu'à six (6) prix peuvent être décernés dans une année donnée.



Institut des biens immobiliers du Canada

Mise en candidature pour les prix en gestion de biens immobiliers

Date limite : le 15 octobre 2001

Le (la) soussigné(e) présente la candidature de :

Nom du projet :

Catégorie de prix :

Principale réalisation faite dans le cadre du projet :

Individu ou équipe :

Noms (personne ou membres de l'équipe) et coordonnées :

** Écrivez le nom exactement comme il devrait figurer sur le certificat, si ce dernier est décerné.*

Nom *	Titre	Tél. et Téléc.	Courriel

des personnes à être considérées aux Prix annuels de l'Institut des biens immobiliers du Canada.

Nom et titre du proposeur (en lettres moulées)

Signature du proposeur

Date

Tél., téléc. et courriel du proposeur

- Un court résumé d'une page des réalisations est ci-joint - OBLIGATOIRE
 D'autres documents sont ci-joints - FACULTATIF

**POSTEZ OU
TÉLÉCOPIEZ CE
FORMULAIRE DÈS
AUJOURD'HUI!**

Prix de l'IBIC
1485, avenue Laperrière
Ottawa (ON)
K1Z 7S8

Téléc. : 613-729-6206
Tél. : 613-729-6117
Courriel : <rpc@thewillowgroup.com>
Site web : <www.rpc-ibic.ca>